

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 7 JUILLET 2023

L'AN 2023, le 7 JUILLET, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZETICZAK, Président.

MM. CREMONT et LIEZ, et Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZETICZAK
M. MUZART, Administrateur, à M. CREMONT

Absent : M. DELHAYE, Administrateur.

Assistés de : MM. MEGE, Directeur Général, EUZEN, Directeur Général Adjoint
Mme PLANCKAERT, MM. ROBERT et SIMONNOT, Directeurs de services.
Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES D'ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 27 octobre 2022, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est demandé au bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquéreurs suivantes:

LAON – 13 RUE DU MUGUET

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 88 625,50€ pour ce logement individuel de type 4 d'une surface habitable de 93,29m².

Ce logement, vacant depuis le 24 avril 2022, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED], locataires OPAL, domiciliés [REDACTED] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 88 625,50€, au titre de résidence principale.

VILLENEUVE SAINT GERMAIN – 580/2955 RUE MILEMPART

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 76 757 € pour ce logement collectif de type 3 d'une surface habitable de 68 m².

Ce logement, vacant depuis le 07 mars 2023 fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 76 757 €, au titre de résidence principale.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des logements ci-dessus aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



Acte à classer

BUREAU-3934

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-13T15-49-00.05 (MI246400853)

Identifiant unique de l'acte : 002-423119395-20230707-BUREAU-3934-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : VENTE DE LOGEMENTS - CANDIDATURES D'ACQUEREURS

Date de décision : 07/07/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : N.3934 - VENTE DE LOGEMENTS -
CANDIDATURES
D'ACQUEREURS.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 13/07/23 à 15:48

Date 13/07/23 à 15:49

Date 13/07/23 à 16:00

Par HERMI Farida

Par HERMI Farida